



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3364**

commune (s) : Dardilly

objet : Cession, à la société l'Art de Construire, de 11 lots de copropriété du centre commercial situé Porte de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3364**

commune (s) : Dardilly

objet : **Cession, à la société l'Art de Construire, de 11 lots de copropriété du centre commercial situé Porte de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la restructuration du pôle commercial du complexe touristique de la Porte de Lyon à Dardilly, la Communauté urbaine de Lyon s'est rendue propriétaire, entre 2001 et 2009, de 11 lots de copropriété sur 13, de l'ensemble immobilier Centre commercial Porte de Lyon, cadastré sous le numéro 3 de la section AL.

Il s'agit des locaux formant les lots numéros 3 à 13 ainsi que les 884/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales qui y sont attachés.

La Communauté urbaine, en partenariat avec la Ville de Dardilly, a organisé une consultation d'opérateurs-aménageurs pour appel à idées allant jusqu'à un projet de démolition-requalification de la galerie commerciale, en vue de céder ses lots à l'opérateur retenu.

La consultation s'est déroulée sur la base d'un cahier des charges exigeant, outre le respect des prescriptions urbaines et environnementales spécifiques au site, une réponse en matière architecturale de haute qualité environnementale.

A l'issue de la consultation, la société l'Art de Construire a été désignée lauréate eu égard à sa proposition financière et au programme projeté.

Le programme totalise une surface hors œuvre nette (SHON) de 12 000 mètres carrés, soit 11 219 mètres carrés utiles, répartis comme suit :

- locaux commerciaux et d'activités de services en rez-de-chaussée : 1 839 mètres carrés utiles,
- bureaux aux étages : 9 379 mètres carrés utiles,
- 2 niveaux de stationnement en sous-sol totalisant 315 emplacements.

Un comité d'agrément sera mis en place pour la sélection de l'ensemble des occupants, sera piloté par la Communauté urbaine et prendra la forme d'un partenariat avec la Ville de Dardilly, Techlid, la société Art de Construire et le commercialisateur.

La présente vente est soumise à l'acquisition par la société l'Art de Construire des 2 derniers lots appartenant au Crédit Agricole et à monsieur Delahaye.

Aux termes du compromis, la cession à la société l'Art de Construire aurait lieu au prix de 1 252 160 €.

La présente cession est assortie de la condition suspensive d'abrogation ou, à défaut, de modification du cahier des charges de la convention de concession, par l'accord des propriétaires de son périmètre, avant la fin de l'année 2012.

En effet, par convention de concession approuvée par monsieur le Préfet du Rhône, le 23 juin 1965, la Ville de Lyon avait chargé la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'aménager, d'équiper et de vendre les terrains du complexe touristique de la Porte de Lyon, incluant le site de la copropriété.

Pour l'accès au boulodrome, des véhicules de secours et des véhicules de livraison, la société l'Art de Construire consentira une servitude de passage au Département du Rhône, par acte séparé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 21 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la société l'Art de Construire ou à toute autre SCI créée pour l'opération, pour un montant de 1 252 160 €, des lots numéros 3 à 13 du centre commercial situé place Porte de Lyon à Dardilly, dans le cadre du projet de démolition-requalification de la galerie commerciale.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur les autorisations de programme globales :

- P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O0204,
- P07 - Réserves foncières, individualisée sur l'opération n° 0P01O1757, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 112 000 € en recettes - compte 775100 - fonction 824 - opération n° 0P01O0204,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 110 435,23 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération n° 0P01O0204,
- produit de la cession : 42 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824, opération n° 0P01O1757,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 39 706,18 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824 - opération n° 0P01O1757,
- produit de la cession : 1 098 160 € en recettes : compte 775100 - fonction 824, opération n° 0P01O1757,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 834 372,94 € en dépenses : compte 675100 - fonction 824 et en recettes : compte 213 200 - fonction 824 - opération n° 0P01O1757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.